

Les pesticides, non merci !

Pour un air sain et une eau pure, jardinons au naturel.

Le 22 juillet 2015, l'Assemblée nationale a adopté la loi de transition énergétique pour la croissance verte qui prévoit la mise en place de l'objectif "zéro pesticide" dans l'ensemble des espaces publics à compter du 1^{er} janvier 2017 : Interdiction de l'usage de produits phytosanitaires par l'Etat, les collectivités locales et établissements publics pour l'entretien des espaces verts, promenades, forêts et les voiries.

POUR LES PARTICULIERS UNE INTERDICTION À PARTIR DU 1^{ER} JANVIER 2019

La commercialisation et la détention de ces produits à usage non professionnels seront interdites à partir du 1^{er} janvier 2019. Cette mesure concerne tout particulièrement les jardiniers amateurs. Contrôler les pucerons et les limaces, arracher les mauvaises herbes, sont autant de pratiques qui amènent trop souvent les jardiniers amateurs à utiliser des pesticides, herbicides, potentiellement dangereux pour la nature et

la santé des personnes. Ces produits peuvent être remplacés par des solutions alternatives qui permettent de jardiner autrement et avec bon sens. La plupart de ces pesticides ne sont pas sélectifs, leur utilisation a de véritables conséquences sur la biodiversité en portant atteinte au bon fonctionnement du jardin.



LES PESTICIDES : UN VRAI RISQUE POUR NOTRE SANTÉ

Au-delà de constituer une atteinte à l'environnement, l'usage de pesticides risque de mettre en contact les personnes et les animaux domestiques avec des produits à risque pour leur santé. Leurs effets sur notre organisme ont été mis en évidence : trouble de la reproduction (infertilité, malformation du fœtus...), du système nerveux (Parkinson, hyperactivité infantile...), et facteur de certains cancers...



DES SOLUTIONS ALTERNATIVES AUX PESTICIDES

Alors, accueillir mousses, pissenlits, pâquerettes et autres "mauvaises herbes", contempler les espèces floricoles qui se posent sur nos plantes et pollinisent, redonner au "jardin plaisir" ce supplément de vie, c'est simple et naturel. Des solutions alternatives peuvent remplacer ces

www.saint-lormel.fr

Mairie de Saint-Lormel

1, rue St-Pierre - BP74
22 130 ST-LORMEL
Tél. : 02 96 84 14 80
Fax : 02 96 84 03 70
Courriel :
mairie.st.lormel@orange.fr

Horaires d'ouverture :

Tous les matins,
du lundi au samedi,
de 9h à 12h et le jeudi
soir de 17h à 19h.

→ FERMETURE D'ÉTÉ DE LA MAIRIE

Pour des raisons d'organisation des services municipaux administratifs, la mairie sera fermée au public les samedis matins du 2 juillet au 27 août 2016 inclus.

Imprimeur Gérant :
Claude RIGOLÉ

Ont participé à la réalisation :

Céline COLLET
Yvonnick COURCOUX
Abigail DE ALMEIDA
Paul LA DROITTE
Régine LEBORGNE
Josiane ROBISSOUT
Gwénaële ROUSSEAU

produits toxiques et nous permettre de jardiner avec bon sens :

- couvrir le sol de paillages (écorces, feuilles mortes, pelouses, minéraux, bâches...), plantes couvre-sol et engrains verts pour la rotation des

plantations (moutarde, sarasin, phacélie, etc.).

- choisir des plantes adaptées à la nature du sol (argileux, calcaire, acide...) et au climat de la région.
- rotation des cultures légumières afin de limiter la

transmission des maladies et les attaques de ravageurs.

- entretenir la fertilité du sol en développant l'activité des vers de terre et micro-organismes avec apport de compost, humus et paillis...
- ne pas laisser les herbes envahissantes fleurir puis grainer.

• utiliser des outils adaptés et travailler la terre au bon moment (bêchage et ratissage au printemps et en automne avec un amendement naturel suffisant à conserver l'équilibre biologique existant).

Aujourd'hui l'urbanisation a rapproché de plus en plus les terres agricoles des zones habitées. Les nouveaux jardiniers semblent vouloir se protéger ainsi que leurs enfants et devront respecter par la force des choses les nouvelles règles en vigueur dans quelques mois.

certains professionnels qui ne respectent pas la proximité des riverains et mettent en danger leur famille, leurs animaux et leurs cultures à cause de la toxicité des pesticides

LES PESTICIDES POLLUENT NOTRE EAU

Selon le conseil d'Etat, l'agriculture provoque 70 % de la pollution de l'eau par les pesticides... une eau que l'on boit, que l'on jette, qui sert à cuisiner, à laver les voitures, à faire le ménage et la toilette. On consomme en moyenne chacun 150 litres d'eau par jour. Autant dire qu'il s'agit d'une ressource plus que vitale, mais il faut encore pour cela la rendre potable et éviter de la polluer.

LA DÉPOLLUTION EST PAYÉE PAR LE CONSOMMATEUR

Autrefois presque gratuite, elle constitue aujourd'hui un véritable poste de dépense dans le budget des consommateurs. L'eau a un coût car il faut la prélever, la traiter, la distribuer, la stocker, l'évacuer et l'assainir. Or le consommateur paie via les redevances pollution et prélèvement qu'il verse aux agences de l'eau.

COMMENT ÉCONOMISER L'EAU ?

Il est pourtant possible d'économiser jusqu'à 30 % de sa consommation quotidienne si l'on respecte trois règles simples :

- traquer les fuites (robinets, chasse d'eau)



LE SAVIEZ-VOUS ?

Un badge pour accéder aux déchetteries à partir d'octobre 2016 :

L'augmentation des apports de déchets a incité la Communauté de Communes Planoët Plélan à moderniser la gestion de ses équipements. Un nouveau dispositif de contrôle d'accès informatisé va être mis en place sur les déchetteries pour le 4^e trimestre 2016.

*Un formulaire est à compléter et doit être joint aux justificatifs de domicile demandés (formulaire pour les particuliers et formulaire pour les professionnels). Le formulaire peut être récupéré puis adressé au niveau d'un des lieux suivants (au choix) **avant le 31 juillet 2016** :*

- Déchetterie de Planoët (boîte aux lettres mise à disposition)
- Déchetterie de La Landec (boîte aux lettres mise à disposition)
- Mairie de votre commune de résidence
- Au siège de la Communauté de communes Planoët Plélan (33 rue de la madeleine BP 44. 22130 Planoët)
- envoi du formulaire complété par courrier ou par mail : dechets@planoetplelan.fr
- Formulaire également téléchargeable sur le site internet de la Communauté de communes : www.planoetplelan.fr

Ensuite, chaque habitant de la Communauté de communes recevra, courant l'été, dans sa boîte aux lettres un courrier accompagné de son badge d'accès ainsi que l'extrait du règlement des déchetteries et un dépliant expliquant le fonctionnement de ce nouveau système. Le badge sera délivré gratuitement à toute personne physique (un seul badge par foyer) résidant sur le territoire de la Communauté de communes et il permettra l'accès aux 2 déchetteries.

HORAIRES DES DÉCHETTERIES

➤ ZA de Nazareth à Planoët

*Du 1^{er} février au 31 octobre 2016 : Lun. : 9h à 12h
Mar., Merc., Ven. et Sam. : 9h à 12h et 14h à 18h -
Jeu. : 14h à 18h*

➤ La Landec

Du 1^{er} février au 31 octobre 2016 - Lun., Mar. et Ven. : 14h à 18h - Merc. et Sam. : 9h à 12h et 14h à 18h

- adopter les bons réflexes en prenant des douches d'une durée raisonnable plutôt que des bains, en coupant l'eau pendant la vaisselle, le brossage des dents et le savonnage, en utilisant les lave-linges et vaisselles seulement s'ils sont pleins, en arrosant le jardin avec de l'eau de pluie et en évitant d'arroser en journée afin d'éviter l'évaporation.
- s'équiper de matériel hydro-économique, de douchette à débit limité, d'eco plaquettes pour les réservoirs WC, de mousseur pour mitigeur ...

La consommation d'eau est devenue un véritable enjeu de société et chacun d'entre nous peut contribuer à préserver cette ressource naturelle en surveillant son utilisation et en diminuant son exploitation.

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ INFORMATION DE L'OFFICE NATIONAL DES ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE GUERRE DES CôTES D'ARMOR :

L'Office National des Anciens Combattants et Victimes de Guerre a pour mission d'accueillir, écouter, soutenir et orienter vers les services adaptés les ressortissants de l'Office.

Vous êtes anciens combattants, veuves de guerre ou d'ancien combattant, pupilles de la Nation, orphelins de guerre, invalides de guerre... vous pouvez bénéficier d'aides financières en complément du dispositif national. L'aide susceptible de vous être allouée est déterminée en fonction de la nature de vos difficultés et de vos ressources. Elle est mobilisable sous 2 ou 3 mois pour faire face à des difficultés ponctuelles : frais de déménagement, facture d'énergie, frais médicaux, frais d'obsèques...

Des participations financières pour des frais d'aide-ménagère ou de maintien à domicile peuvent être allouées, mais toujours en complément des prises en charge d'autres organismes : caisse de retraite, conseil départemental...

Vous souhaitez d'avantage d'information : Contactez-nous au 02 96 68 01 44, par mail ass.sd22@onacvg.fr ou au service départemental 4 rue Nicolas Copernic 22950 TREGUEUX.



LES BRÈVES* du Conseil Municipal

DU 24
JUIN
2016

Étaient présents :

Claude RIGOLÉ

Henri BRÉHINIER

Sylvie GUILLOTIN

Louis AILLET

Chantal BOUAN

Gwenaelle BROCHARD

Jean-Claude CADE

Céline COLLET

Loïc DAUNAY

Paul LA DROITTE

Régine LEBORGNE

Bernard LETORT

Absents excusés :

Françoise NEUTE

(procuration

à Loïc DAUNAY),

Josiane ROBISSEAU

(procuration à

Henri BRÉHINIER)

Mireille MENIER

• Travaux à l'église du bourg

Trois entreprises (Bodet, Accroch'toit et Art camp) ont répondu à la demande de travaux concernant la rénovation du plancher du clocher et de la toiture avec un terrasson d'étanchéité. Après débat sur la nature des travaux à effectuer, Le Conseil Municipal a retenu la proposition de l'entreprise Art Camp (spécialiste dans ce domaine) pour un montant TTC de 7 164 € (création terrasson étanchéité, restauration du palier de l'escalier de la tour, sécurisation des accès avec rénovation du plancher du

beffroi en chêne de 5 cm) et souhaite que M. le Maire entame une négociation sur les devis du changement des baies ainsi que la mise en place d'un système électronique pour l'horloge.

• Des plateaux surélevés pour sécuriser la circulation du bourg

Après prise de contact avec les services de sécurité du département, un nouveau projet constitué de 3 plateaux surélevés est proposé : Rue des tilleuls, face au bar,

un plateau d'une longueur de 14 mètres,

- Rue St Pierre, près de la mairie, un plateau de 10 mètres et une rénovation de la chicane existante,

- Rue St Pierre, au carrefour de la Rue de La Tourelle, un plateau de 30 mètres

L'estimation du montant de ces travaux a été faite et a été prévue au budget. Ces travaux pourraient avoir lieu courant septembre - octobre. Le conseil valide ce projet et autorise Monsieur le Maire à lancer une consultation d'entreprises pour ce marché.

• Bornage pour l'acquisition du chemin d'accès à Bellenraye

Dans le cadre du dossier d'achat du chemin d'accès au Moulin de Bellenraye (1169 m²) le géomètre, après intervention sur place avec l'ensemble des

Portage de repas :

Pour demander à bénéficier du service de portage des repas, veuillez-vous adresser à la Mairie au :

02 96 84 14 80

ou au CCAS

de Planoët au

02 96 84 39 50.



LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

Vous partez en vacances, en week-end prolongé, ou au sport d'hiver, venez nous le signaler!

Les délinquants, eux ne partent pas et même profitent de votre absence pour cambrioler vos maisons, appartements, garages, commerces, entreprises etc.... Pour essayer d'éviter cela, prenez un peu de votre temps avant votre départ sur votre lieu de villégiature, pour venir remplir le formulaire tranquillité vacances mis à votre disposition à la gendarmerie de PLANCOET et PLOUBALAY. Nous vous remettrons une plaquette d'information et une fiche d'inscription que vous renseignerez en deux minutes. Nous utilisons ces informations pour concevoir nos services de surveillance générale et ainsi mieux cibler nos objectifs lors de nos patrouilles.

➔ RECENSEMENT

Bientôt 16 ans ! Pensez au recensement, c'est obligatoire.

Les jeunes gens et jeunes filles né(e)s en juillet/août 2000 sont invités à se présenter à la mairie à partir de leur date anniversaire (apporter le livret de famille). Le recensement permet votre convocation à la journée défense et citoyenneté

Les brèves du Conseil Municipal du 24 juin 2016 (suite)

parties, vient de nous adresser le procès verbal de bornage pour signature. Le Conseil Municipal donne son accord pour la signature de ce procès verbal et la prise en charge des frais de bornage pour un montant de 996,52 € TTC.

Matin :

- Arrivée avant 8h : 1.50 €/ enfant
- Arrivée après 8h : 1.10 €/ enfant

Soir :

- Départ avant 17h30 : 1.40 €/ enfant au lieu de 1,30 €
- Départ après 17h30 : 1.90 €/ enfant au lieu de 1,80 €

> SIGNALISATION DE L'ÉCOLE : Afin de mieux identifier les locaux de l'école, le conseil municipal a décidé d'apposer sur le site un panneau indiquant : "Ecole Publique de Saint Lormel" et de faire des essais afin de choisir l'emplacement idéal.

1 abonné consommant 120 m³ par an paie 191,60 €. Sur 191,60 € la Collectivité reçoit 170 € et l'Agence de l'Eau 21,60 €.

Le Conseil Municipal approuve ce rapport.

• Des travaux sur une partie des logements place Doheneuc

La demande de travaux déposée par Côtes d'Armor Habitat afin de réaliser une réhabilitation thermique d'une partie des logements place Doheneuc a été accordée.

• Service assainissement : rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité

Le Service Environnement de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer nous a adressé son rapport qui est consultable en mairie. La population desservie en assainissement collectif est de 300 habitants. La commune est responsable de l'ouvrage et des services. 130 habitations sont raccordées aux lagunes.

• Suivi des travaux au lotissement des Costières

Armorique Habitat : Les travaux de voirie concernant l'entrée dans le lotissement sont terminés et satisfaisants. Deux autres réunions ont eu lieu depuis avec les sujets suivants :

> Les noues : le devis a été réactualisé. De 3 975,00 € ttc, il a été ramené à 3 437,04 € ttc. Les travaux

BIENTÔT

16

ANS !

PENSEZ AU RECENSEMENT

QUI ?
Tous les Français, filles et garçons âgés de 16 ans.

POURQUOI ? Pour vous inscrire en vue de permettre votre convocation à la Journée défense et citoyenneté.

COMMENT ? Deux possibilités s'offrent à vous :

PAR INTERNET

- 1 - Créez votre compte sur www.service-public.fr et suivez les instructions. Il est possible dans votre commune.
- 2 - Munissez-vous des documents numérisés suivants : pièce d'identité et livret de famille.
- 3 - Téléchargez la déclaration «Poppel de la citoyenneté» ou dans la zone «Rechercher» tapez «recensement».
- 4 - Vous n'avez plus qu'à suivre les instructions.

À LA MAIRIE DE VOTRE DOMICILE

Munissez-vous des documents suivants : pièce d'identité et livret de famille.

RETRouvez «MA JDC SUR MOBILE» EN 1 CLIC

[Télécharger l'application](#) [Google Play](#)

DÉVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

RENSEIGNEMENTS ET CONTACTS RÉGION NORD-OUEST

Le centre du service national de Brest

02 98 37 75 58

csn-brest.sec.fct@intradef.gouv.fr

p 4 | Le réveil de Saint-Lormel | juillet - août 2016 | N° 433 |

devraient avoir lieu fin août.

> Station d'épuration : Pour assurer un meilleur fonctionnement, des vidanges seront faites plus régulièrement. Toutefois des précautions d'utilisation sont à respecter par ses usagers (éviter de jeter dans les toilettes des déchets inappropriés : lingettes, serpillière, etc)

> Parterre central du lotissement : Un apport de terre végétale devra être effectué par Armorique habitat.

• Entretien de l'If millénaire du Vieux Bourg

Suite aux conseils du technicien forestier du Conseil dépar-

temental des Côtes d'Armor, les repousses sur le tronc pourront être supprimées en octobre et les grosses branches mortes seront coupées à la scie quand la nacelle sera disponible lors de la pose des guirlandes de noël en décembre. Pour information, sa circonférence est passée de 7 m à 7,05 m.

• À propos des panneaux STOP aux Costières

Un débat a lieu sur la situation du panneau stop et de la bande blanche aux costières. M. le Maire indique quelle est conforme à la réglementation.

• Des travaux aux vestiaires douches du foot

Les travaux de mise en place d'horloge mécanique, de détecteur et de transformateur ont été entrepris en décembre 2015 afin d'assainir le bâtiment communal. Un programmeur a été installé sur les radiateurs. L'ensemble des travaux a donné satisfaction. La facture a été réceptionnée fin mai pour un montant de 948,48 € TTC.

• Chèque énergie

Une action d'aide aux personnes en fonction des revenus est en cours sous forme de « chèque énergie » qui

permet de payer des factures pour tout type d'énergie. Cette démarche est portée dans un premier temps dans les Côtes d'Armor, l'Aveyron, l'Ardèche et le Pas de Calais.

• Prochain conseil municipal :

Vendredi 2 septembre 2016 à 20h
Le compte rendu réglementaire de ce conseil municipal est affiché et disponible en mairie

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ LE RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT N'EST PAS UN "TOUT À L'ÉGOUT"

LE BON FONCTIONNEMENT du système de lagunage naturel de Doheneuc ou de la station d'épuration des Costières EST L'AFFAIRE DE SES USAGERS ! En effet, quelques précautions d'utilisation sont à respecter :

IL EST INTERDIT de jeter dans le réseau des eaux usées :

- Des huiles et graisses de cuisine, des bains de friture
- Des produits d'entretien voiture (dégraissants et nettoyants divers)
- Des peinture à l'eau, peinture à l'huile, cires, résines, solvants et dissolvants
- Des acides ou bases fortes (soude, ammoniac, acide sulfurique ou chlorhydrique...)
- Des médicaments non utilisés (cachets, crèmes, sirops...)
- Des condensats de chaudières et de climateurs, des eaux de rétro-lavage d'adoucisseurs et de piscine

AUTRES PRECAUTIONS :

- Les déchets tels que mégots, cendres, divers petits emballages, lingettes de nettoyage, lingettes hygiéniques, tampons et serviettes périodiques, préservatifs, cotons tige et autres

ne doivent pas être jetés dans les toilettes mais dans la poubelle

- L'utilisation des détergents, de l'eau de javel et autres désinfectants sera raisonnée et toujours en respectant les dosages préconisés sur l'emballage de ces produits

JETER une lingette dans les WC ou des déchets inappropriés c'est alourdir le coût de l'assainissement. SOYONS DONC VIGILANTS !

➔ "TONDEZ ET BRICOLEZ AUX BONNES HEURES"

Si pour certains le bruit de la tondeuse évoque l'été et la bonne odeur d'herbe fraîchement coupée, tout le monde ne s'en réjouit pas pour autant.

Pour la tranquillité de tous, l'utilisation des tondeuses, débroussailleuses et autres outils bruyants est réglementée et ne peut avoir lieu que :

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30 ;
 - les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h ;
 - les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.
- (Article 4 de l'arrêté préfectoral de Février 1990)

➔ RELAIS PARENTS ASSISTANTS MATERNELS PLANCOËT PLÉLAN :

Programme des espaces jeux :

- Mar. 19 juil. - 10h-11h : centre équestre en partenariat avec l'EPHAD (1 adulte avec 1 enfant maximum) à Plélan-le-Petit (sur inscription)
 - Jeu. 28 juillet : Atelier manipulation à la plage la Manchette
 - Lun. 5 sept. - 9h30 à 11h : Motricité avec Arnaud à Plélan-le-Petit
 - Mar. 6 sept. - 10h à 11h30 : Jeux d'encastrement à Créhen
 - Jeu. 8 sept. - 10h à 11h30 : Peinture propre à Corseul
 - Jeu. 15 sept. - 10h à 11h30 : Jeux libres à La Landec
 - Jeu. 22 sept. - 10h à 11h30 : Pâte à sel à Plélan-le-Petit
 - Mar. 27 sept. - 10h à 11h : Atelier Cirque à Pluduno (sur inscription)
- + d'infos : Mme Marchand au 02.96.80.47.47
rpam@plancoetplelan.f**

Des nouvelles des écoles

Saint-Lormel /Créhen



Les amis et les ennemis du jardin

Mardi 10 mai, Benjamin Jollivet de la maison de la pêche de Jugon est revenu travailler avec nous sur les amis et les ennemis du jardin. Nous avons parlé de la piéride du chou, du bourdon, des vers de terre et du hérisson. Bref, après avoir bien compris le rôle de chacun au sein du jardin, Benjamin nous a proposé de construire deux maisons à insectes, une pour plein de petites bêtes différentes (coccinelles, abeille solitaire...) et l'autre pour les perce-oreilles qui mangent les pucerons. Des maisons à insectes sont installées dans le jardin de l'école. Nous remercions vivement Benjamin pour la qualité de son travail. Nous devons lui apporter des réalisations plastiques faites en classe et qui seront exposées à la maison de la pêche de Jugon les Lacs durant tout l'été.

Enfin, le jour de la sortie à Brocéliande est arrivé !

Il a été long ce mois de mai, les enfants attendaient avec impatience le départ en classe de découverte (les adultes aussi). En classe, nous avons travaillé sur la grotte des korri-

gans et nous avons lu des légendes adaptées sur Merlin et Arthur. Et voilà, le lundi 30 mai est enfin arrivé et nous avons mis le cap sur Concoret et la forêt de Brocéliande. Nous avons vécu deux belles jour-

nées de randonnées contées au Val sans retour à Tréhorenteuc, de découvertes sensorielles, de land art et de recherche sur les petites bêtes de la forêt. Les enfants étaient enchantés et captivés par deux animateurs de qualité. Malgré quelques craintes, les plus jeunes de nos élèves n'avaient

que trois ans, tout s'est bien passé. Le lundi soir, une veillée contée leur a été proposée. Ils ont adoré. Du coup, la fatigue aidant, le coucher s'est passé sans problèmes !!!

Les deux jours se sont vite écoulés. Les enfants ont retenu plein de choses et

ont surtout été impressionnés par l'Arbre d'or au Val sans retour.

Un grand merci aux différents partenaires, les mairies des deux communes, l'Amicale Laïque du RPI mais aussi les parents qui ont permis la réalisation de ce projet. Un grand merci

également aux membres du personnel communal pour leur professionnalisme et leur encadrement de qualité durant ces deux jours. Il en va de même pour les deux mamans du RPI qui nous ont accompagnés.

Un film et un diaporama photos ont d'ailleurs été projetés à

→ INSCRIPTIONS À L'ÉCOLE

Pour la rentrée 2016-2017, vous pouvez dès à présent inscrire votre enfant à l'école.

L'inscription se fait en mairie.

Les documents à fournir par les parents sont : le livret de famille, un justificatif de domicile et un certificat de radiation de l'école précédente le cas échéant.

l'occasion des portes ouvertes de l'école du 4 juin.

Des infirmières à l'école pour apprendre l'hygiène

Mardi 7 juin, deux infirmières sont venues à l'école et ont fait une intervention auprès des enfants de GS-CP sur l'hygiène. Elles ont appris aux enfants comment et quand se laver les mains. Les enfants ont tous eu l'occasion de passer leurs mains dans une machine afin de voir si elles étaient propres ou non. Si les mains étaient bleues c'était bon, sinon c'est qu'elles étaient mal lavées. On a ensuite travaillé sur plusieurs points concernant l'hygiène : les douches, le lavage des dents, l'alimentation équilibrée. C'était une intervention très intéressante à laquelle les enfants ont activement participé.

Les enfants ont chanté à la Fête de la musique le vendredi 17 juin

Vendredi 17 juin, les enfants de Saint-Lormel ont présenté leurs différentes chansons sur ce thème annuel des personnages imaginaires. Les magiciens, lutins, ogres et dragons ont ainsi été mis à l'honneur... Un petit clin d'œil à Merlin l'enchanteur par la classe de GS-CP qui a entonné une chanson de Jean-Luc Roudaut.

Les derniers projets de l'année

L'année se termine et il reste quelques projets à venir. Tous les enfants de l'école se rendront à la ludothèque pour leur dernière séance le mardi 28 juin. Par ailleurs il y aura la kermesse le 3 juillet et la sortie de fin d'année à Pleumeur-Bodou le 4 juillet.



À Créhen, apprentis-sages autour de la voile

Pour couronner leur cycle piscine, les élèves de CE2 de Créhen ont passé et obtenu leur test de sécurité pour aller à la voile l'an prochain. Vêtu d'un vieux jogging, affublé d'un gilet de sauvetage bien sanglé, chaque élève s'est laissé tomber en arrière dans le bassin, puis a effectué une traversée avant de regagner le bord. Bravo à eux !

Les CM, eux, sont allés à Saint Jacut de la Mer le vendredi 3 juin le matin, le mardi 7 et le jeudi 9 juin toute la journée. Ils se sont initiés aux joies de la navigation, guidés par Dorian et Philippe, les moniteurs. Malgré le brouillard, les élèves ont appris les différents éléments d'un catamaran, de la grande voile aux safrans. Ils ont piloté leurs bateaux jusqu'aux Ebihens où ils ont pique-niqué le jeudi midi.

Les CP de Saint Lormel en visite à Créhen

Le jeudi 30 juin, les CP de Saint Lormel sont venus passer la journée à l'Ecole Prévert de Créhen : jeux, ateliers cuisine... ils ont ainsi découvert leur futur lieu d'apprentissage, la cour, les classes, la cantine. Tout cela n'aura plus de secrets pour eux, de quoi être rassuré pour la prochaine rentrée.

Une grande Sortie à Pleumeur Bodou et préparation de la kermesse

Les élèves de Créhen ont conclu l'année en préparant les danses et les petites scènes présentées lors de la kermesse du RPI, le dimanche 3 juillet. Le lendemain, ils ont retrouvé leurs petits camarades de Saint Lormel pour la grande sortie de fin d'année à Pleumeur Bodou : une journée riche avant un repos bien mérité.

CALENDRIER SCOLAIRE 2016-2017

zone A	zone B	zone C	
Académies : Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Académies : Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Académies : Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles	
PRÉRENTRÉE DES ENSEIGNANTS		mercredi 31 août 2016	
RENTRÉE SCOLAIRE DES ÉLÈVES		jeudi 1^{er} septembre 2016	
VACANCES DE LA TOUSSAINT		Fin des cours : mercredi 19 octobre 2016 Reprise des cours : jeudi 3 novembre 2016	
VACANCES DE NOËL		Fin des cours : samedi 17 décembre 2016 Reprise des cours : mardi 3 janvier 2017	
VACANCES D'HIVER	Fin des cours : samedi 18 février 2017 Reprise des cours : lundi 6 mars 2017	Fin des cours : samedi 11 février 2017 Reprise des cours : lundi 27 février 2017	Fin des cours : samedi 4 février 2017 Reprise des cours : tundi 20 février 2017
VACANCES DE PRINTEMPS	Fin des cours : samedi 15 avril 2017 Reprise des cours : mardi 2 mai 2017	Fin des cours : samedi 8 avril 2017 Reprise des cours : lundi 24 avril 2017	Fin des cours : samedi 1^{er} avril 2017 Reprise des cours : mardi 18 avril 2017
VACANCES D'ÉTÉ (*)		Fin des cours : samedi 8 juillet 2017	

(*): Les enseignants appelés à participer aux opérations liées aux examens sont en service jusqu'à la date fixée pour la clôture de ces examens par la note de service établissant le calendrier de la session.

Pour les enseignants, deux demi-journées (ou un horaire équivalent), prises en dehors des heures de cours, pourront être dégagées, durant l'année scolaire, afin de permettre des temps de réflexion et de formation sur des sujets proposés par les autorités académiques.

Les classes vacueront le vendredi 26 mai 2017 et le samedi 27 mai 2017.

Le départ en vacances a lieu après la classe, la reprise des cours le matin des jours indiqués.

Les vacances débutant le samedi, pour les élèves qui n'ont pas cours ce jour-là, le départ a lieu le vendredi après les cours.

LES INFOS DE LA MAIRIE

➔ INFORMATIONS BULLETIN MUNICIPAL

Un dysfonctionnement dans la distribution du bulletin communal est survenu le mois dernier. Des exemplaires du Réveil de juin sont disponibles en mairie.

Abonnement au bulletin : année 2016-2017

Les abonnés (non-résidents permanents) qui souhaitent recevoir le bulletin par la poste sont invités à faire parvenir en Mairie 8.80 € en espèces ou 11 timbres à 0.80 €.

➔ AIDE À LA RÉCEPTION TV

Quelques téléspectateurs ont pu et peuvent encore connaître des difficultés de réception de la TNT depuis le 5 avril 2016.

L'Etat a mis en place une aide à la réception versée par l'ANFR et destinée à ces personnes, qui doivent adapter leur antenne râteau ou passer à un mode de réception alternatif (satellite, ADSL, fibre optique ou câble) pour rétablir la réception des chaînes de télévision qu'ils auraient perdues. Le montant maximal de l'aide (une seule par foyer fiscal) pour les résidences principales uniquement en réception exclusive hertzienne est de :

- 120 € pour une adaptation ou réorientation de leur antenne râteau,

- 250 € pour un changement de mode de réception.

Pour les habitations collectives, ce montant maximum est de 500 €.

Elle est accordée sans conditions de ressources, mais toutes les demandes d'aide doivent impérativement être justifiées par une attestation d'antenniste et la facture des travaux entrepris. Faire la demande sur le site www.recevoirlatnt.fr à la rubrique « les aides de l'Etat » ou par téléphone au 0970 818 818 du lun. au ven. de 8h à 19h (appel non surtaxé). Seules les aides initiées par ces deux moyens seront recevables.

➔ PRIX DES JOLIS JARDINS

La commission environnement de St Lormel a décidé de reconduire "le prix des Jolis Jardins". Cette opération n'est pas un concours mais une distinction afin d'encourager les particuliers à poursuivre l'entretien et l'embellissement de leur jardin.

Le jury, composé de Sylvie GUILLOTIN, Françoise NEUTE et Yvonne COURCOUX passera sur l'ensemble de la commune le samedi 23 juillet 2016 (sous réserve de la météo) afin d'apprécier les jardins visibles depuis la voie publique. 5 catégories seront récompensées : Petits jardins, Grands jardins, Façades fleuries, Accueil Public, Jardins fleuris. L'appréciation se fera en fonction d'une grille d'évaluation comprenant : 1) l'aménagement d'ensemble, 2) le choix des végétaux, 3) l'entretien.

La commission propose que la classification se limite aux trois premières places pour chaque catégorie. Au-delà, il n'y aura pas de classement mais seulement une distinction.



VIE COMMUNALE : associations et entreprises

Club de l'espoir

- **Réunion :**
mardi 13 septembre 2016
(reprise du Club)

Football club St Lormel



• L'Assemblée générale :

La saison 2015/2016 s'est achevée le 28 mai dernier par l'assemblée générale du club. Pour des raisons personnelles, Alain ANGERS a choisi de quitter la présidence du club. Toutefois, il reste vice-président du FC St Lormel dans le nouveau bureau.

Nouveau bureau :

- Président : ROUILLOU Guy
- Vice-présidents : ANGERS Alain, BRINDEJONC Gabriel
- Secrétaire : ANGERS Mathias
- Vice-secrétaire : BROCHARD Mickael
- Trésorier : THIBOULT André
- Vice-trésorier : BEDFERT Jérémie

Les 2 entraîneurs décident également d'interrompre l'aventure et seront remplacés par Mickaël HAMONIAUX et Manu COLLET ; merci à eux de prendre le relai des entraînements des deux équipes. Malheureusement, quelques jours après notre assemblée, la sanction est tombée et les deux équipes évolueront en division inférieure la saison prochaine. Les entraînements reprendront le 2 août 2016. Le FC St Lormel donne RDV

à ses supporters dès le mois de septembre au terrain des sports où les aménagements effectués par la municipalité devraient être finis. Toute personne (joueur ou dirigeant) souhaitant rejoindre le club peut contacter Guy ROUILLOU au 06 35 51 30 87. Bonnes vacances sportives à toutes et à tous !!!

Suivez toute l'actualité du club sur :
<http://fc-st-lormel.footeo.com/>

Comité des fêtes

- **Vide-grenier**
Organisé par le Comité des Fêtes de St Lormel, il aura lieu le jeudi 14 juillet 2016 sur le terrain des sports..

Programmation culturelle Plancoët Plélan

• LE GRAND FORUM DES ASSOCIATIONS Samedi 10 septembre 2016 - de 10h à 18h - salle omnisports de Pluduno

- **Ouverture de la saison**
(avec Tchiki Fonk) - concert Sam. 24 sept. - SolenVal 20h30 - Gratuit
- + d'Infos : **02.96.84.00.57**
ou sur www.solenval.fr

Fête de St-Lunaire au Vieux Bourg

Le dimanche 10 juillet à 10h30 :
messe à l'église du Vieux Bourg, à 11h30 : verre de l'amitié.

Amicale des Anciens Combattants

Dimanche 7 août 2016 : Cérémonie commémorative de la libération de la commune du 4 août 1944 : L'amicale des anciens combattants invite toutes les personnes qui souhaitent participer à cette cérémonie. A 11h15 place de l'église, 11h30 rassemblement au vieux bourg devant la stèle des deux résistants morts pour la France. Dépôt de gerbe, minute de silence, discours, chorale, et vin d'honneur organisé par la mairie.

Association des propriétaires et chasseurs

L'Assemblée Générale de l'association aura lieu le dimanche 11 septembre 2016 à 9h30 à la mairie. Se munir du permis, du timbre et de l'assurance.

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ RAPPEL : RESTOS DU CŒUR

Le centre des Restos du Cœur de Matignon vous informe que sa campagne d'été a débuté le 31 mars ; la distribution se fera uniquement le jeudi matin de 9h15 à 11h 15 tous les 15 jours : 1ère distribution le 31 Mars.

LES INFOS DE LA MAIRIE

↓ CENTRE DE LOISIRS COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PLANCOËT-PLÉLAN - ÉTÉ 2016

Ouverture du mercredi 6 juillet au vendredi 29 juillet sur les sites de Plélan-le-Petit, Corseul et Saint-Jacut. Ouverture du lundi 1er août au vendredi 5 août et du lundi 22 août au mercredi 31 août sur les sites de Créhen et Plélan-le-Petit.

Infos et inscriptions auprès de la Communauté de Communes au 02 96 89 41 09 ou sur www.plancoetplelan.fr

↓ LANGUES VIVANTES

Langues Vivantes repart pour une deuxième année de cours de langue !

Venez échanger avec les professeurs au Forum des associations le samedi 10 septembre à Pluduno (info et inscription). Au programme : cours d'anglais, d'allemand, de russe et d'espagnol pour adultes, initiation ludique à l'anglais pour élèves de l'école primaire, stages d'anglais intensifs pour collégiens et lycéens (vacances de février et d'avril 2017). Contact : Katrin Merabet, efulan@yahoo.fr, 02 96 84 08 66